



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 octobre 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 septembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 octobre 2003

Place de la Brèche Choix de la maîtrise d'œuvre

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard NEBAS donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :
 Mesdames et Messieurs,
 Après examen par la Commission Générale,
 Sur proposition du Maire

Dans le cadre des marchés de définition simultanés permettant d'appréhender l'ensemble des problématiques liées à l'évolution des fonctions de la place de la Brèche et des enjeux urbains qui en découlent, le conseil municipal a décidé par délibération du 20 juin 2003 de retenir l'étude de définition de l'équipe Milou pour les principaux éléments du programme et l'équipe Lancereau pour le "bas de la Brèche" (esplanade de la République).

Suite à une observation du contrôle de légalité contestant la compétence du Conseil Municipal pour prendre cette décision, la commission d'appel d'offres élargie s'est réunie le 11 septembre 2003 afin de désigner les lauréats des marchés de définition, à qui seront attribués les marchés de maîtrise d'œuvre. La Commission a, lors de cette séance, fait un choix similaire à celui du Conseil Municipal.

Dès lors, il convient de passer après négociation les contrats de maîtrise d'œuvre de l'opération afin de poursuivre cette dernière. Ainsi, le contrat de maîtrise d'œuvre ci-joint (acte d'engagement, CCAP) proposé au cabinet Studio Milou stipule :

- la réalisation d'un parking souterrain de 1200 places,
- l'implantation d'un multiplexe cinématographique (aménagement intérieur en tranche conditionnelle),
- la création de la cité du risque et de l'assurance (scénographie intérieure en tranche conditionnelle),
- l'aménagement des espaces publics en améliorant la qualité paysagère du site tout en proposant un site polyvalent pouvant proposer des animations,
- le pilotage et la coordination d'ensemble de l'opération d'aménagement de la place,

Le montant des travaux est estimé à 31 555 421 Euros TTC, hors tranches conditionnelles ; la rémunération de la maîtrise d'œuvre est de 10,21%, soit 3 221 808 Euros TTC, et la rémunération forfaitaire de la mission de coordination est de 320 000 Euros TTC. Le total de la rémunération de la maîtrise d'œuvre est ainsi estimé à 3 541 808 Euros TTC.

Le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Lancereau-Meyniel sera proposé lors d'une prochaine session.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Milou ayant pour objet le pilotage de l'opération d'aménagement de la place de la Brèche, ainsi que la réalisation de cet aménagement pour les éléments du "haut de la Brèche",

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	31
Contre :	9
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
 L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER